

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 21 Mars 2019

Date d'affichage 21 Mars 2019

**Nombre de conseillers**

en exercice 29

présents 19 (+ 9 procurations)

votants 28

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20190328-DEL\_19\_03\_27\_2019 DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2019

Affichage : 28/03/2019

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF

Le VINGT SEPT MARS à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Josette JACOB, M. Philippe GALLAND, M. Daniel GUEDET, M. Jacky TACHEAU, Mme Camille MORIN-BURRE, M. Thierry BODIN, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Michel DIEDERICH, M. Gérard GUESNE, M. Michel ARBOUYS, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, M. Claude DROUET, Mme Sylvie FAVRET, M. Gaëtan THOMAS, M. Nicolas CHABLE, M. Thierry PERRE.

**Excusés** : Mme Virginie ARZUL-MORICEAU, M. Jean THOREAU (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (Pouvoir donné à Camille MORIN-BURRE), Mme Sophie DOLLON (Pouvoir donné à Gérard GUESNE), Mme Marie-Claire DUCELLIER (Pouvoir donné à Daniel GUEDET), Mme Hélène DEBLOCK (Pouvoir donné à Philippe GALLAND), Mme Dominique BURLLOT (Pouvoir donné à Josette JACOB), M. Quentin GUTIERRES (Pouvoir donné à Edith ALIX), Mme Pascale LEVEQUE (Pouvoir donné à Gaëtan THOMAS), Mme Bénédicte MARCHAIS (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL).

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Gaëtan THOMAS a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**ACTUALISATION DES INDICES SAISONNIERS**

Monsieur le Maire rappelle que comme chaque année, il conviendrait d'actualiser le tableau de recrutement et de rémunération des agents contractuels en appliquant des indices bruts aux références SMIC.

Compte tenu d'une revalorisation du SMIC, il y a lieu de modifier les indices bruts de rémunération des contractuels comme suit :

- Rémunération de base : 1<sup>er</sup> échelon Echelle C1
- SMIC + 10 % = IB 392 – IM 357
- SMIC – 10 % = IB 227 – IM 292
- SMIC – 20 % = IB 196 – IM 260

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (28 Pour – 0 Contre – 0 Abstention),

**DECIDE** de modifier, dans le tableau de recrutement et de rémunération des agents contractuels, les indices bruts comme suit :

- Rémunération de base : 1<sup>er</sup> échelon Echelle C1
- SMIC + 10 % = IB 392 – IM 357
- SMIC – 10 % = IB 227 – IM 292
- SMIC – 20 % = IB 196 – IM 260

**DECIDE** que les contrats en cours seront réactualisés sur la base de ces indices bruts.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
**Didier REVEAU**